L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 MARS 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, H. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 13 MARS 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

BLACK.
ROMAN PAR ALEXANDRE DUMAS.

Les personnes qui voudraient prendre l'Abeille à la semaine pour lire le beau roman d'Alexandre Dumas, que nous publions en ce moment, recevront, en s'adressant aux porteurs, les chapitres de BLACK qui ont déjà paru.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]

Le bill de lord Palmerston.

[illegible] par le parlement anglais du bill contre les conspirateurs, a dû causer au gouvernement français un vif désappointement. [illegible] attentat à un résultat tout [illegible] probable que l'entourage de l'empereur, irrité de cet échec, aura de nouveau cherché à exciter les ressentimens [illegible] contre l'Angleterre. Mais Louis-Napoléon est un esprit froid et calculateur [illegible] impassible et il s'adressera [illegible] britannique comme il [illegible] vient de tomber. Les [illegible] les généraux, les sénateurs, les députés et les fonctionnaires ne chercheront [illegible] à dissimuler leur dépit, et [illegible] peut-être, par leurs manifestations, une imprudence à celle que quelques [illegible] de l'armée française ont déjà commise.

[illegible] propre national de l'Angleterre [illegible] froissé, le bill présenté par [illegible] selon toute probabilité, [illegible] Le cabinet avait nettement posé [illegible] avait déclaré qu'en proposant [illegible] conviction [illegible] de toute influence étrangère [illegible] avait provoqué des [illegible] sur tous les bancs de [illegible] et 200 voix de majorité avaient [illegible] du bill.

[illegible] se félicitait déjà [illegible] du rejet du projet [illegible] causé autant de [illegible] irritation.

[illegible] aux conspirations qui ont [illegible] disait la Patrie, a été [illegible] la chambre des communes par [illegible] 99. C'est donc, pour cette [illegible] une majorité de 200 voix. [illegible] bill n'a trouvé que fort peu [illegible] et parmi les membres qui [illegible] combattre, il n'en est pas [illegible] stigmatisé avec indignation [illegible] cordiale sur le sol hospitalier de l'Angleterre. Dans la discussion, nous [illegible] qu'il se soit produit une observation [illegible] de valeur. Les dissentimens [illegible] pour quelques points [illegible] membres appartenant [illegible] radicales auraient bien [illegible] une fin de non-recevoir [illegible] adresses insérées [illegible] essayé de représenter [illegible] pour l'Angleterre. [illegible] explications de lord Palmerston [illegible] tactique. Nous [illegible] sentiment de la nation [illegible] à le blesser chez les [illegible] alliés. Aussi la [illegible] aucune attention à [illegible] proposée par M. [illegible] déclarations violentes de M. [illegible] efforcé de faire [illegible] un acte honteux [illegible] envers la France."

[illegible] la mesure proposée par lord Palmerston [illegible] aucune opposition. Le Times trouvait même le [illegible] insuffisant.

[illegible] lord Palmerston a présenté [illegible] tellement dans la nature des choses que, s'il avait été apporté par les légistes de la couronne, pour réparer une omission dans notre législation criminelle ou pour mettre d'accord les lois d'Irlande et de l'Angleterre, nul n'eût pu, convenablement, y faire la moindre objection. [illegible] amendement. Ceci s'explique [illegible] toutes nos lois [illegible] Irlande [illegible] à la suite de circonstances [illegible] à combattre des [illegible] Nous avons maintenant à [illegible] contradiction [illegible] sur notre territoire.

[illegible] impression, nous pouvons [illegible] attestat comme [illegible] encore si nous [illegible] une conspiration des [illegible] et demi, et s'il était établi [illegible] été préparé dans un pays [illegible] notre ennemi et notre rival [illegible] mêmes de destruction [illegible] de ce pays? Soyons donc plus [illegible] nous ne nous [illegible] un système complet de [illegible] et que nous tirons plutôt variété [illegible] naissent que de la [illegible] occasion.

[illegible] peut même pas prétendre que [illegible] un nouveau crime ou que [illegible] à la rigueur d'un Code que [illegible] tout récemment rendu moins [illegible] On propose tout simplement de [illegible] une seule loi pour l'Angleterre et [illegible] et une seule loi pour les crimes [illegible] notre propre pays et en pays voisin. On propose de déclarer la conspiration, [illegible] le meurtre, un acte de félonie [illegible] même en Irlande. Seulement, au lieu de la peine de mort qui punit ce crime en Irlande, on inflige au criminel une servitude pénale à long terme ou plusieurs années d'emprisonnement avec travail forcé. [illegible] que nous trouvions le châtiment trop [illegible] nous demanderions plutôt s'il sera [illegible] tous les cas suffisant. Supposons, par exemple, qu'on renouvelle un crime aussi atroce que celui du 14 janvier, que la victime désignée échappe à l'assassinat, mais que d'autres malheureux soient frappés. Nous voudrions savoir comment, en ce cas, il faudrait agir avec les conspirateurs. Certes, [illegible] et de propos délibéré, auront aidé à la préparation de ces machines infernales, accompliront leur massacre à très bon marché, s'ils en sont quittes pour une servitude pénale ou tout châtiment autre que la potence.

[illegible] pouvoir espérer qu'il [illegible] de trouver un Anglais capable [illegible] part à un si horrible méfait. [illegible] cependant qu'un Anglais a [illegible] au projet d'Orsini. Si [illegible] serions trop heureux que [illegible] à même de livrer ce [illegible] des autorités françaises [illegible] le reste de la bande et [illegible] inévitable. En l'état [illegible] n'avons qu'à demander [illegible] lord Campbell comment [illegible] un pareil individu dans ce [illegible] l'état suffisant de la [illegible].

La grande objection tirée de l'insertion des adresses au Moniteur, a été surtout mise en avant par des membres qui ont présenté le bill comme contraire aux convenances. Mais aucune personne qui considérera la question honnêtement, ne pourra résister à une juste demande, et, sous prétexte d'un grand principe de respect national, laisser l'Angleterre exposée à l'accusation de complicité et d'abriter des assassins."

L'opposition dans le parlement a d'abord été très modérée. A part quelques membres qui ne voulaient pas, disaient-ils, avoir l'air de céder aux menaces de la France, le bill n'avait rencontré que des adversaires dont le langage plein de mesure et de convenance ne semblait pas devoir entraîner la majorité. Lord John Russell ne refusait son suffrage à la mesure que parce que, selon lui, elle serait impuissante à prévenir les attentats et qu'elle ne serait utile ni au peuple anglais ni à l'empereur des Français.

"Qu'on me permette, dit-il, de faire remarquer à cet égard que je désire observer dans cette discussion le respect qui est dû au souverain de France. Il a bien mérité de l'Angleterre. Il a conquis l'estime de l'Europe comme un souverain qui a consulté les intérêts de l'Europe et l'équilibre des puissances, tant dans la guerre que dans les traités.

J'espère donc de ne pas dire, dans cette discussion un seul mot qui s'écarte du respect que je lui dois comme souverain, et je ne voudrais pas davantage refuser mon vote à une mesure quelconque qui fût de nature à protéger sa vie contre les attentats des conspirateurs. Au contraire, je donnerais volontiers ma voix à une telle mesure; mais lorsqu'on nous propose le bill en discussion comme une amélioration à la loi, comme une modification à notre législation qui doit avoir le résultat que je viens d'indiquer, je dois déclarer qu'on me trouvera [illegible] sur ce point.

L'honorable membre fait remarquer ensuite que la loi existante a suffi pendant bien des années à protéger la vie des souverains étrangers et exprime l'opinion que ce n'est pas en élevant la pénalité qu'on augmente l'efficacité d'une loi, attendu que les jurys hésitent à condamner lorsque les peines sont rendues plus sévères.

La modification proposée n'aura pas pour effet, d'ailleurs, dit l'honorable membre, d'empêcher les conspirations politiques contre lesquelles elles sont dirigées, parce que les conspirateurs sont des hommes qui ont fait d'avance le sacrifice de leur vie, quel que soit le résultat de leur tentative, et qui risqueront tout pour accomplir leur dessein.

Ce que l'on doit avoir en vue, ce n'est pas de punir le crime, mais de le découvrir, et le bill dont la Chambre est saisie n'aura aucunement ce résultat.

Ce dont le gouvernement français a besoin, d'ailleurs, ce [illegible] de ce bill; son désir, c'est qu'il soit mis au terme à certaines réunions qui se tiennent à Londres, et ce résultat, on ne l'obtiendrait qu'en renvoyant les mécontents hors de ce pays avant qu'ils pussent commettre le crime. Voilà ce qui semble ressortir du langage du comte Walewski et du comte Persigny, et, sauf ce point, la loi existante est amplement suffisante.

Le bill ne répond donc pas aux désirs du gouvernement français, mais il est vrai que si les ministres avaient proposé de modifier la loi dans l'étendue que je viens d'indiquer, c'est-à-dire qu'ils fussent allés jusqu'à demander l'expulsion des étrangers, ils eussent soulevé la colère du peuple d'Angleterre; d'autre part, ils auraient offensé le gouvernement français s'ils lui avaient dit que les lois existantes sont suffisantes.

Lorsque le comte Walewski et M. de Persigny disent que l'on prêche en Angleterre l'assassinat ouvertement, je demande, si cela est vrai, pourquoi le gouvernement n'a pas poursuivi ce délit? Si le gouvernement a quelques renseignemens particuliers pour prouver ce fait, qu'il poursuive, car dans ce cas les lois existantes seront suffisantes pour punir ce délit. Car c'est là une question qui se trouve réglée dans notre législation depuis plus de 150 ans.

Lord Derby lui-même, qui a remplacé lord Palmerston au ministère, dans le discours qu'il a prononcé après l'attentat, avait exprimé le désir que, sans porter atteinte au droit d'asile, le cabinet présentât une loi pour prévenir les complots ayant pour but l'assassinat d'un monarque étranger.

On ne peut nier, dit-il, que le récent attentat contre la vie de l'empereur des Français n'ait produit en France un sentiment pénible à l'égard de notre pays. On ne peut nier non plus que nous n'ayons été en butte à des accusations très mal fondées. Il est vrai que nous avons donné à la France, il n'y a pas bien long-temps, et par l'organe d'un personnage qui n'est autre que le premier lord de la trésorerie lui-même (lord Palmerston), l'exemple d'une fanfaronnade bien peu digne (Ecoutez!—Rires.) lequel a trouvé chez nos voisins des imitateurs qui ont dépassé le noble vicomte. Mais nous ne pouvons fermer les yeux sur ce fait que le langage imprudent employé dans cette circonstance et les imputations dirigées contre nous, tout injuste qu'elle sont, ont pour effet de diminuer les sentimens d'amitié pour nous qui pouvaient exister chez une partie considérable de la population française, et je crois que le gouvernement aurait dû saisir la première occasion de détromper ce peuple et de lui expliquer le véritable état de qu'on appelle communément la question des réfugiés.

....Il y a en Angleterre des hommes qui poursuivent les dangereux desseins dont j'ai parlé. Je vais plus loin, et j'affirme que ces hommes sont connus de notre police et sont l'objet de sa vigilance autant que notre système de surveillance le permet. Je dois ajouter cependant, que, loin qu'il soit exact de dire que nous gardions ces hommes pour qu'ils complotent contre la vie de souverains étrangers, le gouvernement de ce pays a toujours considéré comme étant de son devoir rigoureux de donner le plus prompt avis au prince dont les jours peuvent être en danger, afin qu'il pût se tenir en garde contre leurs criminelles machinations. J'irai même jusqu'à exprimer ma conviction que l'empereur des Français, en plus d'une occasion, a dû son salut à de bienveillans avertissemens qui lui ont fait connaître les projets dangereux d'individus tels que ceux qu'on nous accuse aujourd'hui de protéger en vue de les pousser à de si horribles attentats. Je crois qu'il est juste que le peuple français sache que de pareils hommes sont surveillés par le gouvernement anglais, et que, autant que nos lois du pays nous le permettent, leurs détestables complots sont réprimés par la vigilance de notre police.

Je crois aussi qu'il serait bon que le gouvernement de S. M. saisît la première occasion qui s'offre à lui de faire connaître ses intentions sur ce sujet pour éviter le fâcheux effet d'impressions fausses. Je suis d'avis qu'il est de la plus haute importance que les ministres de S. M. déclarent sans délai quelles mesures ils comptent prendre, par suite de l'attentat qui vient d'être dirigé contre la personne de l'empereur des Français, mesures qui, bien qu'elles fussent peut-être impuissantes à protéger efficacement la vie des souverains étrangers, serviraient au moins à montrer le bon vouloir de la nation anglaise à l'égard de la France et que nous sommes prêts à faire tout ce qu'on peut légitimement attendre de nous. (Ecoutez! écoutez!)

Il est difficile, après cela, de saisir les motifs qui ont déterminé lord Derby et la majorité à voter contre le bill de lord Palmerston. Quoi qu'il en soit, d'après ce que nous venons de reproduire du discours de lord Derby, on voit que l'empereur Napoléon ne saurait le considérer comme son adversaire ou comme opposé à toute satisfaction raisonnable que pourrait demander le gouvernement français.

MME FREZZOLINI.—Le premier concert de Mme Frezzolini a eu lieu hier soir, et le temps nous manque en ce moment pour rendre compte en détail d'une des soirées les plus charmantes auxquelles nous ayons assisté depuis longtemps. Mme Frezzolini a été à la hauteur de sa réputation: elle a chanté comme chantent seules les artistes d'un talent transcendant. Malgré tous les éloges qu'on lui en avait faits à l'avance, le public a été émerveillé de cette voix si agile, si limpide et si harmonieuse. La grande cantatrice a conquis d'emblée les suffrages des juges les plus difficiles, et l'admiration qu'elle a excitée ira croissant jusqu'au moment où elle nous fera ses adieux.

Quant à M. Strakosch, il a eu le secret, malgré les redoutables souvenirs que Thalberg a laissés parmi nous, de se faire applaudir avec enthousiasme. Son jeu est aussi pur, aussi correct et aussi élégant qu'il l'était lorsque nous l'avons entendu il y a deux ans. Mme Strakosch a eu, de son côté, une large part des bravos de la salle qui a fait aussi bon accueil à M. White et à M. Cherbuliez.

THEATRE D'ORLEANS.—La représentation de demain, dimanche, est au bénéfice de Mme Vezian. Nous espérons que cette charmante et consciencieuse artiste recevra la récompense de ses travaux, de son zèle et de l'intelligence qu'elle déploie dans la création des rôles qui lui sont confiés. Le spectacle se composera d'un drame en sept tableaux par M. Victor Ducange—les Incendiaires, ou Il y a Seize ans,—et deux vaudevilles—les Toilettes tapageuses, ou Guerre à la crinoline, et le Petit Fils.

Ce soir, Hernani, un des meilleurs ouvrages de Verdi.

Il se fait de grands préparatifs pour le bal de la mi-carême. Cette fête sera, nous assure-t-on, une des plus brillantes de la saison.

CONSULS.—Le président des Etats-Unis a reconnu M. FRANCIS LAUSADA comme consul d'Angleterre dans l'Etat du Massachusetts, et M. JOAQUIN GARCIA MIRANDA comme consul d'Espagne à Mobile.

Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capitaine J. H. Whitworth, part pour les Attakapas aujourd'hui, à 2 heures P. M. Agents, Hall, Rodd & Putnam, No 8, rue de la Douane; J. M. Johnston & Co, No 3, Front Levee.

TROUPE DE VESTVALI.—On apprendra avec plaisir que Mme Vestvali doit bientôt arriver à la Nlle Orléans avec une excellente troupe italienne. Celle-ci a obtenu de grands succès à Mantanzas et dans d'autres villes de Cuba: elle nous arrivera probablement par le prochain steamer de la Havane. M. Busch, l'agent de Mme Vestvali, est en ce moment au Théâtre des Variétés.

AMPHITHEATRE DE SPAULDING ET ROGERS.—Aujourd'hui, samedi, il y aura, à l'Amphithéâtre Spaulding et Rogers, deux représentations—une de jour et l'autre de nuit. Le programme pour les deux représentations est très attrayant. Voir aux annonces.

LIVRES DE MEDECINE.—Un grand déballage d'excellents traités de médecine vient d'avoir lieu à la librairie de THOMAS L. WHITE, 105, rue du Canal. Cette maison a toujours un excellent choix d'ouvrages scientifiques.

VENTE AU PRIX COUTANT.—La maison Adolphe Blache nous prie d'annoncer qu'elle entre aujourd'hui en liquidation, et que pour faciliter la clôture de ses affaires, elle vendra son assortiment de marchandises au prix coûtant. Tout le monde connaît la richesse, la variété et le bon goût des articles importés par cette maison, et la décision que nous venons d'annoncer doit nécessairement lui attirer la foule des acheteurs. Les articles reçus par les derniers arrivages d'Europe seront également soumis au même rabais.

EXPEDITION DANS L'INTERIEUR DE L'AFRIQUE. On lit dans le Morning Post du 2:

"Un banquet doit être offert à Londres, samedi prochain, au docteur Livingston, le voyageur africain, à l'occasion de son départ d'Angleterre pour une nouvelle expédition dans l'intérieur de l'Afrique.

"Le gouvernement a fourni au docteur Livingston tout ce qui lui était nécessaire pour que ses découvertes aboutissent à des résultats encore plus favorables. Il lui a été alloué une somme de 5,000 liv. st., et les hommes compétens lui seront adjoints.

"Le docteur Livingston se rendra d'abord au Cap de Bonne-Espérance [illegible]

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton-Rouge, 12 mars—Le projet de loi prolongeant l'échéance des bons de la Banque des Citoyens a été pris en considération. A la Chambre, ce matin, et doit être présenté pour une troisième lecture à faire demain. Pour, 46; contre, 22.

TRANSPORT SOMBRÉ.

St Louis 12—Le steamer Arkansas, avec 300 hommes du 7e régiment, allant de St. Louis à Utah, a sombré à 100 milles au dessous de Caïro. On ne sait pas encore s'il y a eu des personnes noyées.

Les dernières nouvelles de l'Utah disent que les Mormons se disposaient à la guerre.

NAVIRE BRULÉ.

Boston, 12—Le navire Helen, de Boston, allant de Londres à Melbourne, a pris feu en mer le 7 décembre. L'équipage s'est sauvé.

AMERIQUE DU SUD.

Boston 12—Un navire arrivé de la Rivière Platte a apporté des nouvelles jusqu'au 10 janvier. La guerre continuait. La ville de Montevideo était assiégée et les communications avec l'intérieur se trouvaient interrompues.

MARCHÉS—New York 12—Le coton est calme—vente de 2000 balles; la farine est ferme; blé 1 38 à 1 52 1.2, celle du Sud; mais blanc 63 à 65, jaune 71; porc mess 16 50 à 16 65; jambons 8 5/8 à 9 1/2; graisse 9 5/8 à 10 1/4. Le sucre et le café sont fermes; tabac 36 à 17.

Cincinnati, 12—Farine 63 70 à 3 75; whisky 16 1/2; porc mess $15 12 1/2 à 15 25; graisse 9 1/2; sucre 7 à 8; mélasse 34 à 38; café 11 à 12.

St-Louis, 12—Farine $3 50; blé rouge 75 à 80; maïs mélangé 37 à 38; blanc 40 à 45; avoine 37 à 38; chanvre $75; tabac en lugs $4 25, en feuilles $8 10 à $9.

Le temps, à 8 heures du matin, le 12 mars. Louisville, beau, vent N. E. 51 degrés. Paducah, beau, vent N. 46. Hopkinsville, beau, 49. Nashville, beau, 52. Memphis, beau 60 1/2. Québec 10. Montréal 11. Albany 8. O 32. Portland, Ouest 18, Calais, ouest 19. Halifax, S O 36. New York O. 34. Pittsburg, beau 46.

Steamboats descendant le fleuve: [illegible]

Vicksburg, 12 mars.—Hiawatha (8 heures) hier soir; John Simonds (2 heures) ce matin.

Vicksburg 12—Le Princess est passé à 2 heures; le Scotland à 3, le Simmonds et le Maria Denning à 4, et l'Illinois à 5 P. M.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.—MM. Giquel & Jamison, 16 & 18 rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages d'Europe un magnifique assortiment de marchandises de printemps qu'ils offrent à des prix très modérés. Voir aux annonces.

PARI DANGEREUX—Le capitaine Travis, un des meilleurs tireurs au pistolet des Etats-Unis vient de faire une singulière gageure au Kentucky. Il a parié qu'il abattrait en trois coups de pistolet et à dix pas de distance (trente pieds) trois pommes qui seraient placées successivement sur la tête d'un enfant de dix ans. Ce dernier est un jeune garçon de Louisville, doué d'un sang-froid extraordinaire et qui a dans l'adresse de M. Travis une confiance sans borne. L'un et l'autre s'exercent en ce moment. L'enfant place ses pieds à douze pouces de distance et ses poings sur les hanches. Le capitaine tire alors à balle dans l'ouverture formée par l'écartement des jambes et l'angle des bras. La mère de l'enfant assiste à ces exercices et ne doute nullement du succès de la gageure; elle ne croit pas que son fils soit exposé au moindre danger. M. Travis paraît sûr de lui-même, et cependant il suffirait que le canon de son pistolet, lorsqu'il ajustera la pomme, déviât d'une ligne, ou que l'enfant perdant son sang froid, fléchît de quelques lignes en avant ou en arrière pour que la balle du tireur lui fracassât la tête. Le pari sera vidé au mois de juin. D'ici là les autorités se décideront elles à intervenir pour empêcher un jeu aussi dangereux? Quelle que soit l'adresse de M. Travis, il ne peut pas avoir la certitude absolue de ne point toucher l'enfant. La loi devrait intervenir sévèrement, dans l'intérêt de l'humanité, dans les gageures du genre de celle qu'a faite le capitaine Travis.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Isaac Levy, demeurant rue Dauphine No 129, nous prie d'annoncer qu'il est entièrement étranger à la personne portant le même nom que lui et qui a été envoyée hier devant la 1ère Cour de District pour avoir assailli M. David Jones.

PREMIERE COUR.—Le juge Hunt a prononcé, hier, les sentences suivantes:

P. Magnus, déclaré coupable de larcin, a été condamné à six mois de travaux forcés.

John Woodward, larcin—quatre mois de travaux forcés.

Charles Lambert, larcin—un an de travaux forcés.

John Lantry, larcin—un mois de prison.

Jos. Fleet, larcin—un an de travaux forcés.

Auguste Lackoff, larcin, deux mois de prison.

Wm. M. Harrison, pour être entré dans une maison, dans une intention de vol—trois mois de travaux forcés.

Jos. Nett, assaut et batterie—trois semaines de prison.

Antonio D'Ango, assaut dans une intention de viol—deux ans de travaux forcés.

A. Sharp, assaut et batterie—trois mois de prison.

Jas. Brown, assaut et batterie—six semaines de prison.

T. M. Davis, assaut et batterie—un mois de prison et une amende de cent piastres.

Jean Argosia, coup de poignard, dans une intention de meurtre—cinq ans de travaux forcés.

—Le juri auquel avait été soumise l'affaire "l'Etat contre Vincente Maria" n'a pas pu s'accorder. Maria a été reconduite en prison. Il sera jugé de nouveau.

GRAND JURI.—Le Grand Jurí s'est réuni hier et a trouvé lieu à poursuivre Dalley, le jeune homme accusé du meurtre de Zarri, joueur d'orgue. Il a écarté l'accusation portée contre Luke Quick (obtention d'argent à l'aide de faux prétextes.)

CINQUIEME COUR.—Mme S. Cleland, dont le mari a péri, en novembre dernier, sur l'Opelousas, lorsque ce steamboat s'est heurté contre le Galveston, réclame $30,000 de dommages à M. Cornelius Vanderbilt. L'affaire se plaidera devant le juge Eggleston.

COUR DU RECORDER SEITZ.—Peter Donnelly a été arrêté hier, par ordre du recorder Stith, sur le bateau à vapeur Uncle Sam. Thomas Manning dit qu'il lui a volé son sac de voyage dont il évalue le contenu à cinquante piastres.—Cautionnement de $500; interrogatoire fixé au 15 du courant.

John Moran, qu'on a trouvé caché dans l'écurie de W. H. McCreary, a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa comparution le 16 du courant.

Henry Woodruff, arrêté chez M. W. M. Pinkard, rue Carondelet, subira un interrogatoire le 15 du courant.

Bully McLaroy, un homme de couleur libre du nom de Tom Pepper, Maria et Mary, femmes de couleur libres, devront répondre, le 19 du courant, à l'accusation d'avoir reçu une quantité de volailles qu'on dit avoir été volées par l'esclave Geo. Seldon.

Tom Hutchinson et Tim. McCarty, arrêtés pour bris de paix, acquitteront chacun une amende de dix piastres ou passeront un mois en prison.

James Nedd et Henry Johnson ont été condamnés chacun à quinze piastres d'amende pour s'être battus sur la Levée.

COUR DU RECORDER FABRE—Jno Schoefs et Alex. Sharp furent accusés, il y a quelque temps, d'avoir battu John Witziell dans un café de l'encoignure Marais et Canal. Sharp seul fut arrêté. Il s'est présenté hier devant le recorder Fabre qui a exigé, après interrogatoire, un cautionnement de $400 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Le recorder a ordonné la mise en liberté des personnes suivantes: Wm Clarke, accusé de recel de marchandises volées; Mary Campbell, de larcin; Jno Munroe, d'assaut et batterie; Chas Hudson et Ed. Johnson, de vagabondage.

Un affidavit accuse Mary Hepburn d'avoir volé une robe de douze piastres dans une chambre de la rue Bienville.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—Trois hommes du bateau de remorque Kate Date se plaignent d'avoir été assommés à bord par Thos Coleman et Jno Wright.

Un affidavit déclare que Charles Wisely s'est armé d'un pistolet et a fait feu sur Thos Gilroy.—Cautionnement.

James Waters alias Jerry Waters, a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir volé la montre de Catherine Lombres.

Kate Eldridge, vagabonde, passera quelque temps à la maison de travail.

COUR DU RECORDER ADAMS.—Jacob [illegible] que sa femme accuse de l'avoir frappée, paiera une amende de cinq piastres ou passera quinze jours en prison.

Garrett H. Price a été arrêté, jeudi soir, au fond d'une maison où on le soupçonne d'avoir voulu commettre un vol. [illegible]

SAUVETAGE.—Un petit garçon a été renversé, hier, par une charrette, au coin des rues St Charles et Lafayette; il n'a été que très légèrement blessé à l'épaule. Le charretier a été arrêté pour négligence.

INCENDIE.—Un incendie a éclaté, hier, entre minuit et une heure, dans un magasin de comestibles, encoignure Bruto et Remparts. On a promptement éteint les flammes.

BONS RENSEIGNEMENTS EN EUROPE.—Nous lisons dans le Pays:

"On sait que le flibustier Walker a émis, pour le besoin de ses entreprises, des espèces de bons du trésor de cent dollars chacun, et que cet emprunt d'un nouveau genre a trouvé un certain crédit dans les Etats du Sud.

"On nous assure que des agents du aventurier viennent d'arriver en Europe pour [illegible]

FEUILLETON.

BLACK.

II.—Suite.

OU LE CHEVALIER DE LA GRAVERIE APPREND A NAGER.

Au moment où ils allaient sortir, la porte de la cloison s'ouvrit et une jeune fille parut.

Elle venait demander aux deux amis s'ils n'avaient besoin de rien.

Dieudonné reconnut sa belle dormeuse de la nuit passée, et rougit jusqu'aux oreilles.

Seulement elle avait son costume de jour.

On sait ce qu'était son costume de nuit.

Le costume de jour se composait d'une longue robe blanche, toute droite, ouverte par devant, et non arrêtée au cou; sur cette robe était roulée autour des hanches une pièce de foulard bleu avec de grosses fleurs roses et jaunes.

Les bras, les pieds et les jambes étaient nus.

Tout en rougissant, le chevalier la regarda plus en détail qu'il n'avait osé le faire la nuit précédente.

C'était une enfant de quatorze ans, comme nous l'avons dit; seulement à Taïti, un enfant de quatorze ans est une femme. Elle était petite de taille comme d'habitude les Taïtiennes, mais admirablement faite dans sa petite taille; sa peau était de la couleur du plus beau cuivre, elle avait les cheveux longs, nous le savons déjà, mais soyeux et noirs comme l'aile d'un corbeau, les yeux bien fendus, veloutés, ombragés par de longs cils noirs, les narines béantes et dilatées comme la narines indiennes destinées à respirer le danger, le plaisir et l'amour, les pommettes saillantes, le nez un peu aplati, la lèvre ronde et sensuelle, les dents blanches comme des perles, les mains petites, délicates, la taille flexible comme un roseau.

La capitaine remercia la jeune Taïtienne, apprit à son ami que c'était la fille de leur hôtesse, et annonça qu'il reviendrait sur les neuf heures seulement.

L'enfant parut très bien comprendre tout ce qu'on lui disait, et le capitaine, ayant parlé, sembla attendre que son ami en fit autant; mais Dieudonné n'eut garde. Il s'écarta, au contraire, pour toucher la pièce de foulard qu'elle portait en écharpe, et passa devant elle en la saluant comme il eût fait d'une Parisienne sur le boulevard des Capucines.

Après quoi, il entraîna rapidement son ami.

Il était évident que la jeune fille lui inspirait une espèce de terreur.

Le capitaine n'en fut point étonné, il connaissait la sauvagerie du chevalier à l'endroit des femmes, mais il ne croyait pas que son ami traiterait une Taïtienne absolument comme une femme.

Aussi, regardant la jeune fille qui le regardait s'éloigner d'un air triste:

—Pourquoi n'a-t-il rien dit à Mahaouni? demanda-t-il au chevalier, cela l'a affligée.

—Elle s'appelle Mahaouni? demanda le chevalier.

—Oui. Un joli nom, n'est-ce pas!

Dieudonné ne répondit point.

—As-tu quelque chose contre cette jeune fille? nous changerons de case, dit le capitaine.

—Non! non! répondit vivement Dieudonné.

Et ils continuèrent leur route, Dumesnil abattant comme Tarquin la tête des herbes trop hautes, en faisant siffler son bambou.

Dieudonné le suivait en silence.

Il est vrai que ce silence était tellement dans les habitudes du chevalier, que si le capitaine le remarqua, au moins ne s'en inquiéta-t-il point.

Cette première promenade suffit à faire reconnaître aux deux amis que, comme végétation, de moins, le pays qu'ils parcouraient était une merveille. La ville avait tout à la fois un aspect naïf et charmant; toute capitale qu'elle fût, c'était plutôt, d'aspect, un immense village qu'une ville; chaque case ayant son jardin, sous les arbres à l'ombre desquels elle semblait comme ensevelie; puis, peu à peu, lorsqu'on avait atteint l'extrémité des maisons et que les sentiers succédaient aux rues, c'était une suite de berceaux des arbres les plus beaux de forme, les plus riches de fleurs, les plus abondants de fruits; des allées sablées de sable fin avec des voûtes de bananiers, de cocotiers, de goyaviers, de papayers, d'orangers, de citronniers, de pandanus, au milieu desquels s'élève l'arbre de fer avec ses bois rouge et son branchage qui semble une gigantesque asperge montée en graine.

Puis, circulant au milieu de ces arbres, un air embaumé, des oiseaux aux mille couleurs, des bruits charmans de voix de femmes et d'oiseaux, un royaume de fées qu'on pourrait appeler l'île des fleurs et des parfums.

Au bout d'une heure de marche dans les tours et les détours d'une espèce de jardin anglais, le capitaine s'arrêta; un enquêtage dont il ne pouvait se rendre compte arrivait jusqu'à lui; il quitta le sentier, et une cinquantaine de pas à travers les arbres, écarta le feuillage comme on fait d'un rideau que l'on soulève et resta immobile, muet, émerveillé.

Dieudonné l'avait suivi des yeux; quand il était venu le capitaine, en force de volonté semblait lui en pousser dans son ami; il lui obéissait comme le corps obéit à l'âme, il le suivait comme l'ombre suit le corps.

Le capitaine, sans parler, faisait signe à Dieudonné de le venir joindre.

Dieudonné s'avança machinalement et regarda avec distraction.

Mais la distraction ne fut pas longue; le spectacle qu'il avait sous les yeux eût attiré l'attention du Distrait de Destouches lui-même.

La charmille, à travers laquelle regardaient le capitaine et le chevalier, bordait la rivière.

Dans la rivière, faisant cercle comme dans un salon, étaient assises ou couchées une trentaine de femmes parfaitement nues.

Comme la rivière avait deux pieds d'eau à peine, celles qui étaient assises n'avaient que le bas du corps perdu dans cette eau si limpide, qu'elle n'était pas même un voile; tandis que les autres, qui étaient couchées, n'avaient que la tête hors de l'eau.

Toutes avaient les cheveux dénoués, toutes aspiraient voluptueusement l'air du matin en se faisant des couronnes, des boucles d'oreilles et des colliers de fleurs.

Les nymphéas, les roses de Chine et les gardénias étaient largement mis à contribution pour cette toilette.

Comme si ces merveilleuses créatures comprenaient qu'elles ne sont elles-mêmes que des fleurs vivantes, leur grande sympathie est pour les fleurs, leurs sœurs inanimées; nées sur des fleurs, elles vivent au milieu des fleurs et sont ensevelies sous des fleurs.

Et tout en mettant ces couronnes sur leurs têtes, tout en passant des colliers à leur cou, tout en glissant des fleurs à leurs oreilles, tout cela causait, bavardait, babillait comme une volée d'oiseaux d'eau douce, qui, abattue sur un lac, gazouillerait à qui mieux mieux.

—Mon ami, dit le chevalier, en montrant à son ami une des femmes du doigt: la voilà!

—Qui? demanda le capitaine.

Le chevalier rougit; il avait reconnu la belle dormeuse de la nuit passée, la charmante hôtesse du matin; il oubliait qu'il n'avait rien dit au capitaine du songe qu'il avait fait, et il lui montrait la belle Mahaouni.

Le capitaine, qui n'avait pas les mêmes motifs que le chevalier de l'avoir remarquée, répéta son interrogation.

—Qui? demanda-t-il une seconde fois.

—Personne, dit le chevalier, qui se retourna en arrière.

On eût dit que cette retraite du chevalier était le signal auquel la séance aquatique devait être levée.

En une minute les trente baigneuses furent sur pied.

[illegible]

Dumesnil comprit que c'était le cigare allumé que la capricieuse voulait.

Il le lui donna.

La Taïtienne en tira rapidement deux bouffées, qu'elle expectora aussitôt.

Puis elle en aspira une troisième, qu'elle fit la plus copieuse possible.

Après quoi elle salua coquettement l'officier et s'en alla, la tête renversée en arrière et faisant des ronds avec la fumée qu'elle emportait dans sa bouche, et qu'elle poussait verticalement en l'air.

Tout cela accompagné de ces mouvemens de hanches dont le capitaine avait cru jusque-là que les Espagnoles seules avaient le secret.

Dumesnil jeta un regard de côté sur son ami, qui marchait les yeux baissés et marmurait tout bas un nom.

Ce nom était celui de Mathilde.

Seulement Dumesnil remarqua, avec une certaine satisfaction, que Dieudonné en était arrivé à prononcer tout bas le nom qu'autrefois il prononçait tout haut.

Lorsqu'elle eut poussé sa dernière bouffée de fumée, la jeune fille détacha son pareo de ses hanches, l'étendit sur sa tête de toute la longueur de ses deux bras, et disparut à l'angle d'un bois de citronniers.

On eût dit un papillon qui s'envolait.

En arrivant à la case, les deux amis trouvèrent leur table servie.

C'était, comme la veille, une tranche d'arbre à pain, une racine de manioc cuite sous la cendre, des fruits de toutes sortes, du lait et du beurre.

Personne n'était là, on eût cru la table servie par la main des fées.

Mais il parait que c'était l'heure du repas de l'hôtesse en même temps que l'heure de celui des hôtes, car Dieudonné, qui était assis de manière à voir les parois de la cabane, vit la jeune fille qui, se hausant sur la pointe des pieds, détachait un petit panier attaché aux premières branches d'un gardenia et, s'asseyant le dos appuyé au tronc de l'arbre, commença d'en tirer son déjeuner.

Ce déjeuner consistait en une demi-douzaine de figues, en un quartier d'un fruit ressemblant au melon, en un morceau de poisson cuit sous la cendre dans une feuille de bananier, et en une tranche du fruit de l'arbre à pain.

Le chevalier oubliait de manger en regardant manger Mahaouni.

Dumesnil s'aperçut de la distraction de son convive; il tourna la tête et vit la jeune fille qui déjeunait sans penser à eux.

—Ah! dit le capitaine, tu regardais notre hôtesse.

Le chevalier rougit.

—Oui, dit-il.

—Veux-tu que je lui dise de venir déjeuner avec nous?

—Oh! non, non, fit le chevalier, je pensais seulement que l'on est bien et fraîchement dans ces arbres.

—Veux-tu que nous allions déjeuner avec elle?

—Mais non, mais non, dit le chevalier, nous sommes bien ici; seulement, changeons de place, le soleil me fatigue la vue.

Le capitaine secoua la tête. Il était évident qu'il devinait quel soleil éblouissait le chevalier.

Il changea de place sans observation aucune.

Après le déjeuner, le chevalier demanda:

—Qu'allons-nous faire?

—Mais, répondit le capitaine, ce que l'on fait ici après le déjeuner, la sieste.

—Oh! dit le chevalier, en effet, j'ai fort mal dormi cette nuit, et je me sens tout brisé.

—La sieste te remettra.

—Je le crois.

Et tous deux sortirent pour trouver un endroit convenable, la sieste en plein air étant bien plus agréable que la sieste dans les cases, si bien aérées qu'elles soient.

Seulement le chevalier désirait ne pas être dérangé pendant son sommeil.

Le capitaine lui indiqua le jardin de leur case comme étant l'endroit le plus sûr.

Tous deux le parcoururent, cherchant une place qui leur convînt.

Le chevalier s'arrêta à une couche moelleuse de gazon, ombragé par les branches d'un gardenia qui, retombant jusqu'à terre, ornaient comme une tente.

Seulement une source d'eau fraîche et pure, sortant d'entre les racines du gardenia, rendait légèrement humide ce gazon qui attirait le chevalier.

Dumesnil, c'était précautionné d'une immense natte, plus occupé qu'il était que son ami des choses matérielles; il étendit la natte sur le gazon tout humide.

—Ecoute, lui dit-il, puisque l'endroit te plaît, je trouverai bien quelque autre place où l'ombre soit aussi épaisse que la gazon plus sec.

Dieudonné répliqua vivement lorsque son ami avait décidé une chose: il étendit la natte sur laquelle on eût pu coucher quatre personnes, veilla à ce qu'aucun caillou ne fît saillie, s'aperçut seulement alors de sa grandeur et se retourna pour dire au capitaine qu'il lui semblait qu'il y avait largement place pour deux.

Mais le capitaine avait déjà disparu.

Le chevalier résolut alors d'user de la natte à lui tout seul. Il fit sa rédingote qu'il roula en tampon et dont il fit un coussin pour sa tête, regarda quelque temps les efforts inutiles que faisait le soleil pour pénétrer à travers les branches du gardenia, suivit des yeux les évolutions de deux oiseaux qui semblaient taillés dans le même saphir, ferma les yeux, les rouvrit, les referma encore, soupira et s'endormit.

(La suite au prochain numéro.)

ALEXANDRE DUMAS.

ATTENTION.

MM. J. A. Beard & Co vendent aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, douze terrains de très grande valeur, situés dans les rues College, Baker et Jacob, immédiatement en face du dépôt du grand chemin de fer de Jackson. Pour les détails complets, voir aux avis.

MM. C. E. Girardey & Co vendent, aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, des esclaves de valeur, des objets de champ et des domestiques.—Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

BEAUX TAPIS,
AU PRIX COUTANT,
POUR DU COMPTANT.

Afin de réduire notre stock, nous offrons tous nos TAPIS MEDAILLON, Et autres genres, Tapis de velours, de Wilton et de Bruxelles, AU PRIX COUTANT, POUR DU CASH. On ne demandera que le prix coûtant.

J. D. DAMERON & Co, 124, rue du Canal

LIVRES DE MEDECINE,
THOMAS L. WHITE.
Librairie d'ouvrages de médecine et autres en général, 105, RUE DU CANAL.

GIQUEL & JAMISON,
16 et 18, rue de Chartres,

ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de modes de PRINTEMPS, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.

L'ŒIL ET L'OREILLE.
SURDITÉ—MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE.

Le Dr F. A. VON MOSCHZISKER Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2.

TOMBOLA
Du magnifique Portrait DU GÉNÉRAL WASHINGTON,
EXPOSÉ—RUE DE CHARTRES No 50.

A. JOZWIK,
Docteur en médecine, de la Faculté de Paris.
CONSULTATIONS ET OPERATIONS CHIRURGICALES.

Hotel des Etrangers à Paris.
RUE VIVIENNE.

ERNEST COIGNARD.
Pension bourgeoise.
MAILLOT & SON,
134, rue des Magasins,

LION & PINSARD,
64 et 66, rue Royale, encoignure Bienville,

E. JOURDAN,
Successeur de H. Bonnabel, IMPORTATEUR DROGUISTE EN GROS, Pharmacien Chimiste.

Magasin de Tapis,
Rue de Chartres, No 25.

BORME & DEJEAN,
AGENCE DE RECOUVREMENTS Pour les Comtés OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.

Aux malades.
LOTERIE SWAN & Co.
$70,000 pour $10!

THEODORE DANFLOUS,
MELONAMPS HOTEL,
A L'ETOILE DU NORD
Hotel Verandah Conti.
Southern Institute,
BOUQUETS
POUR BALS, NOCES, &c.
Constamment au magasin, No 113, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

H. CHAMPAGNE,
G. P. HOUGHTON,
No 153, rue du Canal—Nlle-Orléans.

MICHON & DESFORGES,
CHAMPAGNE
CAMILLE LACOSTE,
ERNEST TURPIN,
ADOLPHE BLACHE,
AU PRIX COUTANT!

LANGUES MODERNES,
L'ANGLAIS, L'ESPAGNOL, LE FRANÇAIS ET L'ALLEMAND,
Du PROF. BRETTE.

Logia Colon No 2. A. O. G. F.
Avis de Société.
C. E. GIRARDEY & Co.,
RESTAURANT DU PELERIN,
A vendre
Lac Pontchartrain.
Demande.
NOUVELLE REDUCTION
Bonne d'Enfant.
Demande de Barbier.
Remercîments.
Une bonne affaire.
Stéréoscopes.
Illuminations de jardins,
LUNETTES.

[Numerous further advertisements for wines, groceries, cigars, dry goods, etc., by Joseph H. Marks & Co., Alfred Kearny, P. Curacho Bro & Co., Pablo Gelpi, Caballero & Basualdo, S. N. Moody, F. Jacob Dussumier & Co., E. Froideveaux, J. A. Beard & Co., Alfred Munroe & Co., H. Champin, Faures & Norman, B. Durand, V. & E. Maignan, J. Lausseure, and others — illegible in detail.]